







### **Objectif**

Indiquer à la population ce qui change, une fois les arrêtés ministériels EEE de niveau 2 publiés.

#### **Modalités**

Modifier à la marge la plaquette métropole, en l'adaptant à La Réunion.

Réalisation AFB, pour le compte du MTES

1ère version illustrée uniquement sur la flore

#### **Concertation**

Consulter le CEB sur les adaptations utiles



### La plaquette éditée pour la métropole :

- qualitative
- fortement illustrée
- s'adresse aux particuliers
- exhaustive : faible nombre d'espèces interdites (EEE-UE)

#### Les adaptations pour La Réunion :

- Illustrer prioritairement les espèces déjà présentes sur le territoire : 50 plantes concernées, 12 déjà détectées dans la nature
- Disposer de belles photos appel à contribution
- Faire le lien vers nos autres outils locaux :
  - Le WEB GEIR : www.especesinvasives.re
  - Le guide de bonnes pratiques horticoles et paysagères
- Rappeler que de nombreuses espèces animales sont déjà interdites : Arrêtés préfectoraux de 2005 : espèces dangereuses, espèces invasives



# Avez-vous d'autres suggestions?

